

DECRET N° 2013 -111 DU 05 MARS 2013

portant nomination des membres du Conseil
d'Administration de l'Agence Béninoise pour
l'Environnement .

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-008 du 05 février 2013 portant composition du gouvernement
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des ministères ;
- Vu** le décret n° 2007-447 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière ;
- Vu** le décret n° 2007-493 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature ;
- Vu** le décret n° 2010-478 du 05 novembre 2010 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence Béninoise pour l'Environnement ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme,
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 février 2013.

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont nommés et autorisés à siéger au Conseil d'Administration de l'Agence Béninoise pour l'Environnement, les personnes dont les noms suivent :

Président :

Théophile C. WOROU,
Directeur de Cabinet du Ministre de
l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme ;

Secrétaire :

Nicolas Jean-Marie DANDOGA,
Directeur Général de l'Agence Béninoise pour
l'Environnement (ABE) ;

Membres :

- Mathias Komla POFAGI

Représentant,
(Ministère du Développement, de l'Analyse
Economique et de la Prospective) ;

- Armand S. Raoul DAKEHOUN

Représentant,
(Ministère de l'Energie, des Recherches
Pétrolières et Minières, de l'Eau et du
Développement des Energies Renouvelables);

- Yacoubou ZAKARI ALLOU

Représentant,
(Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la
Pêche) ;

- Pascal H. TOSSOU

Représentant,
(Ministère Délégué auprès du Président de la
République, chargé de l'Economie Maritime, des
Transports Maritimes et Infrastructures
Portuaires) ;

- Marcel KINDOHO

Représentant,
(Ministère des Travaux Publics et des
Transports) ;

- Dagbégnon SINMENOU

Représentant,
(Ministère de l'Industrie, du Commerce et des
Petites et Moyennes Entreprises) ;

- Michaël BASSABI DJARA

Représentant,
(Association des Communes du Bénin) ;

- Théophile da CRUZ

Représentant,
(Ministère de l'Economie et des Finances)

- Karim IMOROU

Représentant
(Ministère du Travail et de la Fonction Publique)

- Irène ADAM

Représentante
(Ministère de la Décentralisation, de la
Gouvernance Locale, de l'Administration et de
l'Aménagement du Territoire)

- Henri H. SOCLO

Représentant
(Ministère de l'Enseignement Supérieur et de
la Recherche Scientifique)

Article 2 : Les membres du Conseil sont nommés pour un mandat de trois ans renouvelables une fois.

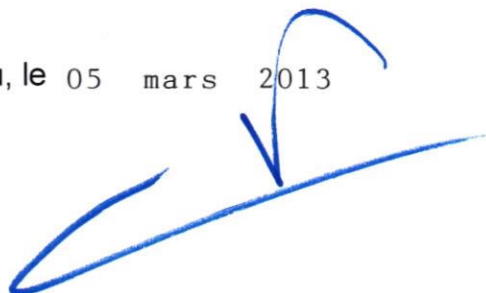
En cas de vacance d'un siège par décès, par démission ou par mutation, l'autorité ayant proposé la nomination d'un membre à ce siège pourvoit à son remplacement dans un délai de trente (30) jours pour la durée du mandat restant à courir.

Article 3 : Le Conseil est présidé par le Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme ou son représentant et son secrétariat est assuré par le Directeur Général de l'Agence Béninoise pour l'Environnement.

Article 4 Le présent décret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires, notamment le décret n° 2007-379 du 10 août 2007 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'ABE, prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 05 mars 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre de l'Environnement
de l'Habitat et de l'Urbanisme,



Jonas GBIAN



Blaise O. AHANHANZO-GLELE

Ampliations : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – PM/CCAGEPPDDDS 4 – MEHU 4 – AUTRES MINISTÈRES 24 – SGG 4 – DGB – DCF – IGF – DGTCP – DGID, DGDDI 5 – BN – DAN – LC 3 – GCON – DGCST – INSAE 3 – BCP – CSM – AGAA 3 – UAC 1 – ENAM 1 – FADESP 1 – UNIPAR 1 – FDSP 1 – JO 1 -